

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 2 juillet à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 18 juin 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE, Sylvie MOREAU,
Catherine PINEAU, Anne-Claire AUGEREAU, François GUILLOT,
Éric CUSEY, Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU et
Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 14
Votants : 14
(dont 0 mandat)

Absentes excusées : Christelle GIRAUD et Cécile THOMAS
Absents : Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU
Secrétaire : Éric CUSEY

Affiché le 4 juillet 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

EXTENSION DE LA DÉLÉGATION AU MAIRE (délibération n° 2024-07-05)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations n° 2020-06-02 du 2 juin 2020 et n° 2020-06-17 en date du
30 juin 2020 par lesquelles le conseil municipal donne délégation au maire,

Considérant que la commune vend parfois des biens de très faible valeur,
Considérant que le conseil municipal peut donner délégation au maire pour l'aliénation
de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide d'ajouter la délégation à Monsieur le
maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Il devra ensuite
rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice
de cette délégation.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Éric CUSEY